

## **12560 Major Robert Bruce Henwood, MSM, CD**

**1958 -**

Born into a military family in Exeter, Ontario, Henwood showed an early interest in military service, dedicating five years to Army Cadets and three years to the Army Reserves before entering RMC in 1976. While at RMC, Henwood was an active member of the fencing and rifle teams and played the bagpipes in the RMC Pipes and Drums. He graduated in 1980 with a B.A. (Honours) in History and was commissioned as an officer in the Royal Canadian Armoured Corps, posted initially to the Lord Strathcona's Horse (Royal Canadians) in Calgary as a troop leader. Over the next fifteen years Henwood served in a variety of postings in Canada and Germany.

In the spring of 1995 Henwood was assigned as a United Nations Military Observer (UNMO) in the former Yugoslavia. On September 27, 1995, Henwood was leading a three-man patrol in a remote area, warning Serbians in isolated hamlets to seek refuge. The UNMO Team was travelling in an unarmoured Land Cruiser and struck an anti-tank mine that detonated directly under the passenger seat where Henwood was sitting.

Henwood's colleagues applied emergency first aid and managed to get him to a field hospital where doctors amputated his legs below the knees. When stabilized, he was airlifted to an American military hospital in Germany, and eventually repatriated to Canada. Over the next several months, Henwood underwent multiple surgeries and an extensive program of rehabilitation to restore his mobility.

Henwood's enduring injuries meant he could no longer meet military Universality of Service requirements and he was medically released from the Canadian Forces in April 1998. At this time, he was entitled to a partial pension but no policy existed to compensate for his physical injuries or the Post-Traumatic Stress that he and his family suffered from.

Believing this to be unfair, Henwood initiated a Redress of Grievance that was eventually referred to the Canadian Forces Grievance Review Board. As the case was being reviewed it came to light that Colonels and General Officers had The General Officers Insurance Plan (GOIP) that covered accidental dismemberment compensation for various types of life-altering injuries.

Henwood commenced his advocacy journey to seek compensation for all injured service members. On November 21, 2002, the *National Post* published a lengthy article about Henwood and his efforts. On February 3, 2003, Henwood appeared

1/4

before the Senate Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Defence and Security. During his testimony before the Subcommittee, Henwood exemplified integrity and valour in rising above his personal misfortune to advocate for all. *Fixing the Canadian Forces Method of Dealing with Death or Dismemberment*, issued by the Subcommittee in April 2003, presented six key recommendations. Henwood's advocacy and the recommendations tabled in the report directly led to the passing of Bill C 44, *An Act to Compensate Military Members Injured During Service*, in June of that year.

Henwood's relentless efforts did not end there. In 2005, he was appointed to the Veterans Affairs Canada Advisory Group on Special Needs and in 2016 was named Chair of the Veterans Affairs Canada Advisory Group on Care and Support. Since 2010 he has been a consultant to War Amps Canada, informing them on the status of seriously disabled veterans and serving members of the Forces. He has been a member of the National Council of Veterans' Associations in Canada since 2017.

In recognition of his efforts to enable passage of Bill C 44 and his advocacy for the rights of serving military personnel and veterans, Henwood was presented with the Meritorious Service Medal, Civilian Division in 2004. Further, in 2011 Henwood was awarded the Minister of Veteran's Affairs Commendation for significant, sustained, and voluntary contributions to Canada's veteran community.

Senior military and political leaders including a retired Senator, a former Minister of National Defence, and retired Chiefs of Defence Staff joined to support and praise Henwood's battle for serving member and veteran care. Bruce Henwood is an example of duty, determination and devotion. His lifelong commitment to duty and indomitable strength of character led to the passing of landmark legislation with wide reaching consequences.

**Leader, Advocate, Example**

## **12560 Major Robert Bruce Henwood, MSM, CD**

**1958 –**

Né dans une famille de militaires à Exeter, en Ontario, M. Henwood s'intéresse très tôt au service militaire, consacrant cinq ans aux Cadets de l'Armée et trois ans à la Réserve de l'Armée avant d'entrer au CMR en 1976. Au CMR, M. Henwood est un membre actif des équipes d'escrime et de tir et joue de la cornemuse au sein du Corps de cornemuses du CMR. En 1980, il obtient un baccalauréat avec spécialisation en histoire et devient officier du Corps blindé royal canadien. Il est d'abord affecté au Lord Strathcona's Horse (Royal Canadians), à Calgary, en tant que chef de troupe. Au cours des quinze années suivantes, M. Henwood est affecté à différents endroits au Canada et en Allemagne.

Au printemps 1995, on lui confie un poste d'observateur militaire des Nations Unies en ex-Yougoslavie. Le 27 septembre 1995, il dirige une patrouille de trois hommes dans une région reculée, avertissant les Serbes des hameaux isolés de se mettre à l'abri. L'équipe d'observation militaire des Nations Unies se déplace à bord d'un Land Cruiser non blindé et heurte une mine antichar qui explose directement sous le siège passager où M. Henwood est assis.

Ses collègues lui prodiguent les premiers soins d'urgence et parviennent à l'emmener dans un hôpital de campagne où les médecins lui amputent les jambes sous les genoux. Une fois qu'il est dans un état stable, il est transporté par avion vers un hôpital militaire des États-Unis en Allemagne, puis rapatrié au Canada. Au cours des mois qui suivent, M. Henwood subit de multiples opérations chirurgicales et suit un vaste programme de réadaptation pour retrouver sa mobilité.

En raison de ses blessures persistantes, il ne peut plus satisfaire aux exigences liées à l'universalité du service et il est libéré des Forces canadiennes pour des raisons médicales en avril 1998. À cette époque, il a droit à une pension partielle, mais aucune politique n'existe pour l'indemniser pour ses blessures physiques ou le stress post-traumatique dont lui et sa famille souffrent.

Jugeant que cette situation est injuste, M. Henwood entame une procédure de redressement de grief qui est finalement renvoyée au Comité des griefs des Forces canadiennes. Lors de l'examen du dossier, il est révélé que les colonels et les officiers généraux sont admissibles au régime d'assurance des officiers généraux, qui verse des indemnités pour des mutilations accidentelles et divers types de blessures altérant la qualité de vie.

M. Henwood commence à militer en faveur de l'indemnisation de tous les militaires blessés. Le 21 novembre 2002, le National Post publie un long article sur M. Henwood et ses efforts. Le 3 février 2003, M. Henwood témoigne devant le sous-comité sénatorial des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Au cours de ce témoignage, M. Henwood, malgré ses difficultés personnelles, fait preuve d'intégrité et de courage pour défendre les intérêts de tous. Le document intitulé *Pour rectifier la position des Forces canadiennes concernant la mort ou la mutilation : rapport intérimaire*, publié par le sous-comité en avril 2003, propose six recommandations clés. Le plaidoyer de M. Henwood et les recommandations présentées dans le rapport conduisent directement à l'adoption en juin 2003 du projet de loi C-44, *Loi prévoyant l'indemnisation des militaires ayant subi des blessures pendant leur service*.

Ses efforts inlassables ne s'arrêtent pas là. En 2005, il est nommé membre du groupe consultatif sur les besoins spéciaux d'Anciens Combattants Canada et, en 2016, il est nommé président du Groupe consultatif sur les soins et le soutien d'Anciens Combattants Canada. Depuis 2010, il est consultant auprès de l'association des Amputés de guerre du Canada, auprès de laquelle il est chargé de fournir de l'information sur la situation des vétérans gravement handicapés et des membres actifs des Forces armées. Il est membre du Conseil national des associations d'anciens combattants du Canada depuis 2017.

En reconnaissance de ses efforts visant à faire adopter le projet de loi C-44 et de sa défense des droits du personnel militaire en service et des vétérans, M. Henwood reçoit la Médaille du service méritoire (division civile), en 2004. En outre, en 2011, M. Henwood reçoit la Mention élogieuse du ministre des Anciens Combattants pour ses contributions significatives, soutenues et volontaires en faveur des vétérans du Canada.

De dirigeants militaires et politiques, dont un sénateur à la retraite, un ancien ministre de la Défense nationale et des chefs d'état-major de la Défense à la retraite, se sont unis pour soutenir le combat de M. Henwood en faveur des soins aux militaires actifs et aux vétérans. Bruce Henwood est un exemple de devoir accompli, de détermination et de dévouement. Son engagement continu et sa force de caractère inébranlable ont conduit à l'adoption d'une loi historique dont l'incidence est considérable.

**Leader, défenseur, exemple**